



Dictionnaire des théâtres du monde

Unités

Règles de l'esthétique classique française qui assignent à la fable une action et un lieu uniques ainsi qu'une durée limitée.

De 1629 à 1637, elles sont graduellement formalisées par [Chapelain](#) et amplement discutées par les adversaires et les partisans de la tradition aristotélicienne venue d'Italie. L'arrêt de l'Académie française tranchant en 1637 la querelle du *Cid* tendit à leur conférer force de loi dans l'ensemble du champ dramatique. De 1638 à 1657, les promoteurs du modèle classique, en particulier [La Mesnardière](#) et d'[Aubignac](#), élaborent les modalités d'application de la règle des trois unités qui domina la scène française jusqu'à l'apparition du modèle romantique.

Unité d'action

[Aristote](#) avait clairement énoncé le principe de l'unicité de l'action tragique et [Castelvetro](#) établi que cette dernière tirait son unicité du lien de [vraisemblance](#) et de nécessité unissant ses diverses parties. Chapelain n'éprouve donc aucune peine à convaincre ses contemporains de la nécessité d'assigner à la fable une action unique. La pertinence de l'unité d'action est toutefois contestée par certains adeptes de la tradition baroque, tel [Mareschal](#), qui la jugent incompatible avec le goût encore très vif des contemporains pour la variété et surtout nuisible au plaisir dramatique du fait de la multiplication des récits. Vossius développe la règle édictée par Chapelain en conciliant le postulat aristotélicien et les exigences de l'intérêt dramatique : il prescrit au poète de conférer à la [fable](#) une [action](#) unique composée de plusieurs parties liées par la vraisemblance et la nécessité, mais l'autorise à orner cette action principale d'actions secondaires (ou épisodes) qui se déroulent simultanément et s'y rattachent aussi strictement qu'elles s'en distinguent.

Unité de temps

L'adoption de cette règle provoque en revanche une vaste controverse. Le discours aristotélicien semblait en effet trop elliptique pour tenir lieu de référence et emporter l'adhésion : que signifiait la « révolution de soleil » impartie à la fable tragique ? Cette ambiguïté favorise l'apparition, au sein de la tradition exégétique italienne, de deux tendances rivales qui se révèlent bientôt inconciliables. D'une part, certains commentateurs prétendent affecter à la fable une durée déterminée, soit de douze heures (jour artificiel), soit de vingt-quatre heures (jour naturel). D'autre part, quelques exégètes entendent subordonner la durée de l'action à la vraisemblance de la fable. Castelvetro mesure la contradiction plus qu'il ne la résout. Il démontre que toute disproportion entre la durée de l'action et celle du spectacle perçu risque d'entamer la crédibilité de la fable, mais n'en assigne pas moins à cette dernière une durée de douze heures. Piccolomini, lui, parvient à concilier la lettre aristotélicienne et l'exigence de vraisemblance au prix d'un subterfuge : il propose de répartir entre les entractes le produit de la différence entre la durée de la fable et celle de sa représentation. Les promoteurs du modèle classique se heurtent à la même contradiction, encore accusée par leur conception draconienne du vraisemblable. Pour conférer à la fable une crédibilité incontestable, ils auraient souhaité prôner la coïncidence de la durée de l'action et de celle de la représentation. Mais le respect de la lettre aristotélicienne les en empêche. Aussi Chapelain assigne-t-il à la fable une durée équivalant au jour naturel, entendu à la manière de Piccolomini. Sarrasin, La Mesnardière et d'[Aubignac](#) achèvent ensuite d'accréditer cette conception du temps dramatique malgré les protestations des poètes qui entendent rester fidèles à la convention baroque (Mareschal) ou exploiter les ressources de l'histoire ([Corneille](#)). La coïncidence de la durée de la fable et de celle du spectacle demeure néanmoins l'une des normes informelles du modèle classique.

Unité de lieu

Cette règle s'énonça plus tardivement que les précédentes. Inconnue d'Aristote, à peine esquissée par [Scaliger](#), elle reste implicite chez Castelvetro qui, pourtant, évalue en fonction de la fable non seulement la durée de l'action, mais aussi l'aire qui lui est impartie. Dès 1629, on débat dans les cercles précieux de la nécessité de réduire l'espace théâtral à un seul lieu. Mais il faut attendre 1637 pour que Chapelain pose publiquement, à propos du *Cid*, le principe de l'unicité du lieu dramatique. Ses disciples apprécient ensuite diversement l'étendue qu'il convient d'assigner à ce dernier : La Mesnardière opte pour l'espace parcouru en vingt-quatre heures, Ménage pour l'espace communément embrassé par le regard. C'est d'Aubignac qui tranche la question et donne à l'unité de lieu sa formulation définitive. Fondant l'unicité du lieu dramatique sur l'immutabilité de l'aire scénique observée, il octroie à ce dernier une étendue coïncidant avec le champ optique du spectateur.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- La pratique du théâtre... , [de] monsieur Hedelin abbé d'Aubignac, Paris : Thierry, 1684
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb387550556>
- La formation de la doctrine classique en France , René Bray, Paris : Librairie Nizet, 1983
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb373953075>
- Opuscules critiques , Jean Chapelain ; édition Alfred C. Hunter introduction, révision des textes et notes par Anne Duprat, Genève : Droz, 2007
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb410960734>
- La Dramaturgie classique en France , Jacques Scherer, Paris : Nizet, 1970
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb39775421j>

Rédacteur(s)

[P. PASQUIER](#)

Édition Bordas, 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité [Lexique théorique et théoriciens](#)

Zone(s) géographique(s) : France

Période(s) : 17^{ème} siècle

Voir aussi

Citations pertinentes de cet article dans le dictionnaire : Chapelain (J.) La Mesnardière (H.) Aubignac (abbé d') Cid (le) Aristote Castelvetro (L.) vraisemblance Mareschal (A.) action Vossius temps fable Corneille (P.) Piccolomini (A.) Sarrasin (J.F.) Scaliger (J.C.) lieu

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-unites>